

**AMAP la Soupe aux Cailloux**  
**Contrat d'engagement « LEGUMES » pour la saison 2017/2018**

Ce contrat lie  
**la Maraîchère**

Anne-Sophie BATTEUX 40 Grand Rue – 54380 ROGEVILLE 06.19.84.18.14 as.batteux@gmail.com
---

**et l'Amapien(ne) :**

Nom, Prénom : ..... Adresse : ..... Tél : ..... Courriel : .....@.....
---

**ENGAGEMENTS DE LA MARAICHERE**

- Produire des légumes biologiques, frais et de saison en toute transparence (certification bio, visites, etc.),
- Etre présent aux distributions pour échanger avec les membres du groupe (infos, conseils, etc.),
- Assurer une livraison hebdomadaire des produits selon le format de « panier »,

**ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN(NE)**

- Venir constituer son panier à chaque distribution,
- Participer à, au moins, une distribution dans la saison,
- En cas d'absence, faire récupérer son panier par la personne de son choix ou avertir le service « remplacement » sinon le panier sera perdu,
- En cas de résiliation du contrat de la part de l'Amapien(ne), trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours par ses propres moyens et en s'adressant au service « remplacement » selon des modalités financières fixées entre l'adhérent(e) et son remplaçant pour la suite du contrat en cours.

**ENGAGEMENTS COMMUNS**

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (ex : aléas climatiques entraînant un impact sur la production),
- Participer régulièrement aux rencontres organisées par ou en lien avec l'AMAP,
- Communiquer au groupe AMAP les difficultés rencontrées afin d'y pallier collectivement.

**PANIER PROPOSÉS**

- o Petit panier : 1 part de production (1 ou 2 personnes selon les appétits)
- o Grand panier : 2 parts de production (3 ou 4 personnes selon les appétits)

Le panier est composé de 5 à 12 légumes : sa composition et son volume sont inévitablement liées à la saison.

Sur l'année, une soixantaine de légumes est cultivée avec + de 200 variétés.

Chaque semaine, il est composé d'une partie fixe (deux tiers) (similaire pour tous les adhérents et évolutive selon les semaines) et d'une partie variable (un tiers) à composer par l'adhérent sur l'étal proposé.

Le contrat couvre une période d'environ 40 semaines de fin mai à fin février. Le démarrage de la saison sera annoncé courant mai selon les conditions météorologiques.

**MODALITES DE REGLEMENT :** *Merci de cocher la case qui vous convient dans le tableau ci-dessous.*

PETIT PANIER			GRAND PANIER		
Paielement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines	Paielement	Distribution hebdomadaire	Distribution toutes les 2 semaines
Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 32€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 16€	Mensuel	<input type="radio"/> 10 chèques* de 64€	<input type="radio"/> 10 chèques* de 32€
Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 106€ + 106€ + 108€	<input type="radio"/> 3 chèques* 53€ + 53€ + 54€	Trimestriel	<input type="radio"/> 3 chèques* 213€ + 213€ + 214€	<input type="radio"/> 3 chèques* 106€ + 106€ + 108€
Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 320€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 160€	Annuel	<input type="radio"/> 1 chèque* de 640€	<input type="radio"/> 1 chèque* de 320€

\*Les chèques sont libellés à l'ordre de « Anne-Sophie BATTEUX ». La totalité des chèques est remis au trésorier de l'association lors de la signature du contrat ; il les remettra à Anne-Sophie au fil de l'année.

Paielement annuel : débit le 10 juin. Mensuel : débits les 10 de juin à mars. Trimestriel : les 10 juin, octobre et février.

**Dates et lieu de livraison :**

- Les jeudis soirs de 18h à 19h30
- A ROGEVILLE, au bord du champ (chemin de l'Orme), ou, en cas de pluie ou froid hivernal, dans la grange au 49 Grand Rue.

**Contrat à retourner en 2 exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP)**

Fait à ROGEVILLE, le ...../...../2017  
 La Maraîchère, Anne-Sophie BATTEUX  
 Signature

Fait à ROGEVILLE, le ...../...../2017  
 L'Amapien(ne), .....  
 Signature